



Conseil général BousSENS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS
DU JEUDI 25 OCTOBRE 2012**

- Présidence : M. Patrick ROBERT, Président
- Présents : 36 membres
- Excusés : 11 membres, soit :
MM. Dominique Berset, Laurent Borgeaud, Guy Hanggeli, Daniel Lathion,
Philippe Martin, Jean-Claude Mounir, Jean-Pierre Tarayeff,
Mmes Teresa Corbaz, Barbara Grivel, Claudine Longchamp, Marie-Noëlle
Mounir,
- Absents : 5 membres (non excusés) soit :
MM. André Baumann, Didier Clerc, Pierre Cochand, Raymond Monbaron,
Mme Raymonde Monbaron

ORDRE DU JOUR

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal, assermentation de nouveaux membres du Conseil général, communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité
2. Préavis municipal N° 2/2012 relatif à la réorganisation de la Protection Civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district du Gros-de-Vaud
3. Préavis municipal N° 3/2012 relatif à la réglementation sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets
4. Préavis municipal N° 4/2012 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2013
5. Divers

1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL, COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET DE LA MUNICIPALITE

L'ordre du jour est approuvé.

La secrétaire procède à l'appel.

Le PV de la dernière séance du Conseil Général est adopté.

Le Président procède à l'assermentation de Monsieur Patrick Dizerens, ce qui porte le nombre des membres du Conseil général à 52.

COMMUNICATION DU BUREAU

M. Patrick Robert nous informe que quelques conseillers se sont étonnés que nous convoquions une séance pendant les vacances scolaires. Conscients de ce fait, nous avons été néanmoins contraints de fixer cette date suite aux exigences des autorités cantonales concernant le calendrier de remise des décisions communales.

Il remercie les conseillers présents.

M. Patrick Robert souligne la présence de Madame Costa de la société Valorsa, venue nous fournir des renseignements concernant la gestion des déchets. Il la remercie de sa présence. La parole lui sera donnée en préambule du point 3 de l'ordre du jour qui traite justement de la gestion de nos déchets.

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique excuse l'absence de Mme Sandra Berset actuellement en visite à Bousens France.

Elle nous confirme également la venue de nos amis français dans le cadre du 25^{ème} anniversaire du jumelage durant le week-end de l'Ascension, soit du 09 au 12 mai 2013.

D'autre part, malgré les protestations de nombreuses communes, le Registre Foncier d'Echallens a été déplacé à Yverdon et ceci à partir du 1^{er} novembre 2012.

Elle nous informe également qu'il reste des dates de libre pour les fenêtres de l'Avent et incite les Conseillers à s'inscrire sur le site du BEL, soit www.boussensespaceloisir.ch.

Pour terminer ces communications, elle remercie également Madame Costa de sa présence.

2. PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2012 RELATIF A LA REORGANISATION DE LA PROTECTION CIVILE DANS LE CANTON DE VAUD ET EN PARTICULIER DANS LE DISTRICT DU GROS-DE-VAUD

Monsieur Christian Eggenberger, rapporteur de la commission chargée d'examiner le préavis municipal N° 2/2012 nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président passe au vote.

Le préavis N° 2/2012 relatif à la réorganisation de la Protection Civile dans le Canton de Vaud est adopté sans avis contraire.

Le Président nous donne lecture de l'extrait du procès-verbal qui est adopté, sans avis contraire.

1. PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2012 RELATIF A LA REVISION DU REGLEMENT SUR LA GESTION DES DECHETS ET A L'INTRODUCTION DU PRINCIPE DE CAUSALITE POUR LA TAXATION DES DECHETS

La parole est donnée à Madame Costa de Valorsa qui nous donne des explications quant à la problématique de la gestion des déchets.

Monsieur Claude Rapin nous donne lecture du rapport de la commission des finances, avec avis favorable.

Monsieur André Deppierraz, rapporteur de la commission chargée d'examiner le préavis municipal N° 3/2012 nous donne lecture du rapport avec recommandation d'accepter le préavis municipal, ainsi que les divers amendements proposés par cette commission.

Suite à une discussion ouverte sur le sujet où Monsieur Claude Champion, responsable de la gestion des déchets, donne quelques précisions comme le fait que nous avons des personnes assermentées dans le cadre de la commune pour effectuer la surveillance, le contrôle et éventuellement l'ouverture d'un sac devant être non conforme, que le prix de la taxe a été fixée à Fr. 70.—et que le prix du sac de 35l. revient à Fr. 2.50 et que la taxe pour les entreprises a également été calculée.

Madame Stéphanie Borgeaud précise que les prix donnés sont des prix maxi. En ce qui concerne les amendements présentés, selon leur acceptation par le Conseil Général, ils peuvent influencer à la hausse les différentes taxes forfaitaires.

Suite aux différentes discussions, Monsieur le Président propose de passer en revue un par un les différents amendements proposés par la commission et de voter sur ces amendements

Amendement N° 1 :

Article 3.- Compétences (à modifier)

Chiffre 2

Elle édicte, à cet effet, **des directives** (et non pas une directive) que chaque usager du service est tenu de respecter. **Les directives précisent** notamment... etc.

Cette modification est acceptée.

Amendement N° 2 :

Article 12.- Taxes (à compléter)

Lettre B Chiffre 1 Taxes forfaitaires

- 150 francs par an (TVA comprise) au maximum par habitant de plus de 18 ans. **Sont exonérés les apprentis et étudiants jusqu'à 25 ans révolus et les personnes hospitalisées hors de la commune à l'année.**

Cette modification est acceptée.

Amendement N° 3 :

Article 12.- Taxes (nouveau, à rajouter)

Lettre B Taxes Forfaitaires Chiffre 1

- **100 francs par an (TVA comprise) au maximum par petite entreprise n'employant qu'une personne**

Ce rajout est refusé.

Amendement N° 4 :

Article 12.- Taxes (nouveau à rajouter)

Lettre A chiffre 2

La Municipalité prévoit, au moyen d'une directive, d'autres mesures d'accompagnement, notamment en faveur des familles et des personnes en situation précaire.

Ce rajout est accepté.

Les chiffres 2,3,4 deviennent 3,4,5.

Amendement N°5 :

Article 12.- Taxes (à compléter)

Rajouter : **B.** Taxes forfaitaires

Cette correction est acceptée.

Amendement N° 6 :

Article 12.- Taxes (nouveau, à rajouter)

Lettre B chiffre 5

Les nouveaux logements participent au maintien et au renouvellement des équipements de collecte communaux à raison de 0.2°/oo de leur valeur ECA.

Ce rajout est accepté.

Amendement N° 7 :

Article 16.- Recours (à compléter)

Chiffres 2 et chiffre 3

... la commission communale de recours **en matière d'imposition...**

Ce complément est accepté.

Amendement N° 8 :

Article 17.- Sanctions (à compléter)

Chiffre 1

... est passible de l'amende, déterminée comme suit :

A. Dépôt, dans ou à côté des points de ramassage, d'ordures ménagères incinérables dans des sacs non officiels ou en vrac, ou autre infraction au règlement.

. la 1^{ère} fois : 75.-

. la 2^{ème} fois : 150.-

B. Dépôt sauvage d'ordures en pleine nature, en forêts, talus, haies,...

. la 1^{ère} fois : 200.-

C. Pour toute récidive (3^{ème} infraction du point A et 2^{ème} du point B) : 500.-

Les dispositions de la loi sur les contraventions s'appliquent.

Ce complément est accepté.

En ce qui concerne les articles 1 et 2, 4 à 11, 13 à 15 et 18, 19 il n'y a pas de changement.

Chapitre 5.- Dispositions finales, aucun changement n'est demandé.

Il n'y a pas d'autre amendement déposé.

Sur la question des Moloks, Monsieur Patrick Robert précise que pour l'instant ce problème n'est pas d'actualité et que les déchets se mettront dans les sacs officiels de couleur blanche et dans les bennes actuelles.

Plus personne ne demandant la parole, le Président rappelle que l'assemblée a accepté 7 des 8 amendements proposés par la commission ad hoc et passe au vote du préavis municipal N° 3/2012. A une très large majorité, le Conseil général décide

- 1) D'autoriser la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1^{er} janvier 2013
- 2) D'accepter le règlement communal sur la gestion des déchets tel qu'amendé durant la séance.

4.- PREAVIS N° 4/2012 RELATIF A L'ARRÊTE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2012

Monsieur Jean Rossier, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission des finances, avec avis favorable.

Madame la syndique revient sur le rapport de la commission des finances en faisant remarquer que l'augmentation des recettes de Fr. 59'342.- n'est pas due uniquement aux taxes et aux forfaits de la gestion des déchets, cette opération étant pratiquement neutre. Le fait de baisser de deux points le taux communal est surtout le résultat du bon état financier de la commune.

Monsieur André Deppierraz souhaiterait obtenir d'autres propositions de la part de la Municipalité en lieu et place de la baisse de deux points du taux communal et de ce fait dépose un amendement pour le maintient, à l'article premier de l'arrêté d'imposition, du taux actuel, soit 71%.

le Président passe au vote sur l'amendement déposé par M. André Deppierraz.

Cet amendement est refusé, avec 3 avis contraires.

Plus personne ne demandant la parole, le Président passe au vote sur le préavis N° 4/2012 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2012.

Ce préavis est accepté, avec 3 avis contraires.

5. DIVERS

Monsieur Samuel Morier demande à la Municipalité de supprimer les places de parc de la place du village et de remplacer par la dalle abimée qui commémore l'inauguration de cette place.

La Municipalité en prend acte.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.
Il est 22h30

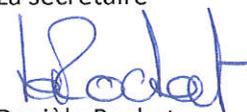
Le Président

Patrick Robert

Handwritten signature of Patrick Robert in blue ink, consisting of the initials 'P.O.' followed by a stylized signature.

La secrétaire

Danièle Rochat

Handwritten signature of Danièle Rochat in blue ink, appearing as a stylized cursive script.